

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 mars 2025

«Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 3 mars 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Serge Fillion
	Marco Sirois
	Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
--	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2025-03-032

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-033

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 3 février 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-03-034

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 127 933.77 \$, la liste des prélèvements bancaires d'une somme de 19 495.15 \$ et les salaires nets payés d'une somme de 18 019.78 \$.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de 165 448.70 \$. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3558 à 3576 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**